



October 28, 2016

*Letter sent via electronic mail*

Dear First Nations Child and Family Services Agencies (Executive Directors, Directors, and Managers,

In response to the January 26, 2016 Canadian Human Rights Tribunal decision and the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action, Indigenous and Northern Affairs Canada (INAC) has committed to reform the First Nations Child and Family Services Program (the Program) to address child welfare on reserve. To ensure that our work reflects the needs of all partners, we are engaging with First Nations, provincial and territorial partners, as well as service providers and other experts. We are looking forward to reaching out in the coming weeks to share information about our engagement approach and how we intend to connect with partners and stakeholders.

The purpose of this letter is to offer you two one-time funding opportunities as a part of the engagement and reform process. These two opportunities are available for each Agency and you may apply for one or both of those opportunities.

The funding opportunities are explained in more detail below but in summary are as follows:

Part 1) INAC will fund \$25,000 for you to provide INAC with information about your Agency's distinct needs and circumstances to inform our thinking on new funding approaches; and/ or

Part 2) INAC will fund up to \$75,000 to develop and implement culturally-based programs and tools for the community (ies) that your Agency serves.

INAC is aware that many agencies are already working in partnership to determine how to address their needs and circumstances as well as to develop and implement culturally-based programs and tools. INAC will support agencies partnering together, and working with other First Nations organizations, to coordinate their participation in this process, given work underway, in various regions.

Part 1: Distinct needs and circumstances

As part of the engagement and reform process, INAC will be examining funding approaches that equip service providers to best address the needs of children and families in the communities they serve. As part of this process, INAC would like to invite you to provide information about your agency's distinct needs and circumstances, the associated costs to meet these needs, and the factors that impact the way you deliver child and family services. This information will help INAC to better understand the reality on the ground, and inform the path forward.



To support you to gather this information, INAC will provide \$25,000 for each agency through your regional INAC office. Please contact them directly. Ideally we would like to receive this information on your needs by June 30, 2017.

INAC is open to agencies describing their actual needs, and the funds required to meet those needs, as they know them best. Some examples of areas agencies may wish to provide information on include:

- 1) The agency's ability to provide prevention services and programs to maintain children safely in their family environment
- 2) The percentage of children in care and families in need in the communities served
- 3) Understanding what services are available in the community and the need for accessing services off-reserve
- 4) The prevention and post-care needs of children and families (e.g. cultural programming, early intervention, prevention, after care services.)
- 5) How remoteness and geographic isolation impacts an agency's ability to provide services (e.g. with respect to travel costs, higher costs of living, other additional costs)
- 6) The caseload ratios of protection and prevention workers needed to provide services and/or achieve results for communities
- 7) How to better understand and mitigate issues of recruitment, retention and training of agency staff
- 8) Needs and options for how best to operate a small agency
- 9) The scope and range of legal fees needed to support children in care
- 10) Building/ capital repair needs
- 11) Any other areas of need and/or particular circumstances you deem applicable to community needs in the area that you serve.

#### Part 2: Culturally-based programs and tools development and improvement

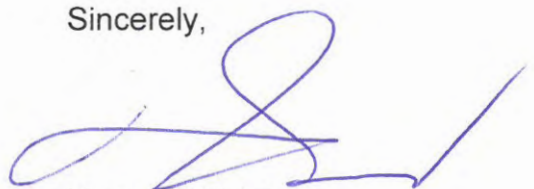
INAC will make available up to \$75,000 for each interested agency to support their development or updating and implementation of:

- a) A culturally-based vision for your programming and service work (e.g., Touchstones of Hope), and/or
- b) Culturally-based child and family service standards/ evaluation mechanisms, and/ or the delivery of programs, development of prevention tool-kits, best practices guides, etc.

This funding will be proposal-based and is available in either 2016-2017 or 2017-2018. Your regional INAC office will be pleased to provide you more detail. For reporting purposes, INAC is interested in receiving documentation that details your visioning work and/ or the program activities or practices work your agency has developed.

We continue to support your work providing child and family services rooted in a culturally respectful and community-based understanding for the needs of healthy children, families and communities as a whole. Throughout the broader Program reform engagement process, INAC will continue to gather information on agency needs and circumstances and want to ensure that we hear from all agencies and service providers. We welcome all suggestions for engaging at the community level that you may have.

Sincerely,



Margaret Buist

C.c. Provincial or Yukon Government area(s) responsible for Child and Family Services

C.c. INAC Regional Director Generals





Le 28 octobre 2016

*Lettre envoyée par courrier électronique*

Chers organismes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations  
(directeurs exécutifs, directeurs et gestionnaires),

Dans le but de répondre à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne prise le 26 janvier 2016 ainsi qu'à l'appel à l'action lancé par la Commission de vérité et réconciliation, Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) s'est engagé à réformer le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (le Programme) afin de régler les enjeux liés aux services de protection de l'enfance dans les réserves. Afin que nos travaux prennent en compte les besoins de tous les partenaires, nous consultons les Premières Nations, les partenaires provinciaux et territoriaux, les fournisseurs de services de même que d'autres spécialistes. Nous avons hâte de mettre en œuvre cette consultation au cours des prochaines semaines et partager l'information au sujet de l'approche que nous prendrons à cet égard, ainsi que la façon avec laquelle nous avons l'intention de communiquer avec les partenaires et les intervenants.

Le but de la présente lettre est de vous offrir, dans le cadre du processus de consultation et de réforme, deux possibilités de financement ponctuel. Ces deux possibilités sont offertes à tous les organismes; il vous est donc possible de présenter une demande pour l'une ou l'autre de ces possibilités de financement, ou les deux.

Les possibilités de financement sont expliquées plus en détail ci-dessous, en voici d'abord un résumé :

1) AANC offre un financement de 25 000 \$ pour que vous lui soumettiez des précisions sur les besoins et le contexte particuliers de votre organisme afin de guider sa réflexion sur de nouvelles approches en matière de financement;

2) AANC offre jusqu'à 75 000 \$ pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'outils adéquats sur le plan culturel pour la ou les communauté(s) auxquelles votre organisme offre des services.

AANC est conscient que de nombreux organismes travaillent déjà en partenariat afin de déterminer comment répondre à leurs besoins et à leurs contextes particuliers ainsi que pour l'élaboration et la mise-en-œuvre de programmes et outils axés sur la culture. AANC aidera les organismes à collaborer avec d'autres organisations des Premières Nations afin de coordonner leur participation à ce processus, compte tenu des activités déjà en cours dans diverses régions.



## 1) Besoins et contexte particuliers

Dans le cadre du processus de consultation et de réforme, AANC examinera des approches de financement qui permettront aux fournisseurs de services de répondre le plus adéquatement possible aux besoins des enfants et des familles des communautés pour lesquelles ils offrent des services. Pour ce faire, AANC vous invite à fournir de l'information sur les besoins et le contexte particuliers à votre organisme, sur les coûts à assumer pour répondre à ces besoins et sur les facteurs qui ont des répercussions sur la façon dont vous fournissez les services à l'enfance et à la famille. Ces informations aideront AANC à mieux comprendre la réalité sur le terrain ainsi que la voie à suivre dans l'avenir.

Pour vous aider à recueillir ces informations, AANC, par l'intermédiaire de votre bureau régional, offre 25 000 \$ pour chaque organisme. Idéalement, nous aimerions recevoir l'information au sujet de vos besoins et contextes particuliers d'ici le 30 juin 2017.

Les organismes peuvent décrire leurs besoins réels, et les fonds requis pour satisfaire à ces besoins, puisque ce sont eux qui les connaissent le mieux. Voici des exemples d'informations que les organismes pourraient souhaiter soumettre :

- 1) La capacité de l'organisme à fournir des services et des programmes de prévention visant à maintenir les enfants dans un environnement familial sécuritaire.
- 2) Le pourcentage d'enfants pris en charge et de familles dans le besoin dans les communautés servies.
- 3) La connaissance des services offerts dans la communauté et le besoin d'accéder à des services hors des réserves.
- 4) Les besoins en matière de prévention et de soins ultérieurs à la prise en charge des enfants et des familles (programmes culturels, intervention rapide, prévention, services en soins ultérieurs, etc.).
- 5) Les répercussions de l'éloignement et de l'isolement géographique sur la capacité de l'organisme à fournir des services (coût des déplacements, coût de la vie élevé, autres coûts, etc.)
- 6) Les ratios de cas pris en charge par les travailleurs affectés à la protection ou à la prévention nécessaires pour fournir des services et/ou obtenir des résultats pour les communautés.
- 7) Les enjeux liés au recrutement, au maintien en poste et à la formation du personnel afin de mieux comprendre et atténuer les problèmes.
- 8) Les besoins des petits organismes et les meilleurs modes de fonctionnement pour eux.
- 9) L'étendue et la diversité des frais juridiques à assumer pour aider les enfants pris en charge.
- 10) Les besoins en matière de réparations aux bâtiments ou aux immobilisations.
- 11) Autre information liée aux besoins ou contexte particuliers des communautés pour lesquelles vous offrez des services.



## 2) Programmes et outils de développement et d'amélioration adéquats sur le plan culturel

AANC rendra disponible un montant pouvant s'élever jusqu'à 75 000 \$ pour chaque organisme afin de soutenir l'élaboration ou la mise à jour et la mise en œuvre :

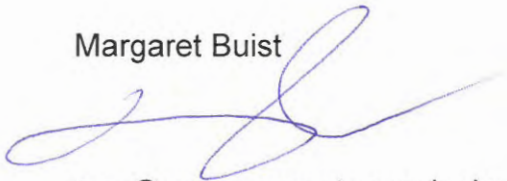
- a) d'une vision adéquate sur le plan culturel à l'égard des programmes et services offerts (par exemple, *Touchstones of Hope*); et/ou
- b) de normes de services ou de mécanismes d'évaluation des services à l'enfance et à la famille adéquats au plan culturel, et/ou la prestation de programmes, la création de trousseaux de prévention ou des guides sur les pratiques exemplaires, etc.

Il s'agit d'un financement axé sur les propositions, qui sera fourni en 2016-2017 ou en 2017-2018. Le bureau d'AANC de votre région se fera un plaisir de vous donner de plus amples renseignements. En ce qui concerne les fins de préparation de rapports, AANC souhaite recevoir des documents qui précisent votre vision et/ou les activités ou pratiques en matière de programmes que votre organisme aura élaborées.

Nous continuons de soutenir vos travaux en vue de fournir des services à l'enfance et à la famille qui découlent d'une compréhension globale des besoins des enfants, des familles et des collectivités, qui sont axés sur la communauté et qui respectent sa culture. Tout au long du plus vaste processus de consultation au sujet de la réforme du Programme, AANC continuera de recueillir de l'information sur les besoins et le contexte des organismes. Nous voulons nous assurer de connaître le point de vue de tous les organismes et de tous les fournisseurs de services. Nous accueillons toutes les suggestions au sujet de la consultation au niveau communautaire que vous souhaitez nous fournir.

Recevez, Madame/Monsieur, mes plus sincères salutations.

Margaret Buist



c.c. Gouvernements provinciaux et du Yukon, responsables des services à l'enfance et à la famille

c.c. Directeurs généraux régionaux d'AANC